

17/9 - 2005

6 Pays de la Loire

L'agression a duré plus de 24 heures au centre de détention de Nantes

Humilié et tabassé par des codétenus

Un prisonnier du centre de détention de Nantes a été humilié pendant plus de 24 heures par des codétenus. Passé à tabac, il a perdu connaissance sous la violence des coups.

Il aurait été passé à tabac pour avoir volé des vêtements. Dans les couloirs du centre de détention de Nantes, où l'on purge de longues peines, les détenus rendent parfois la justice eux-mêmes. Le week-end dernier, un jeune homme aurait pu y laisser sa peau. Quand un surveillant l'a découvert, il gisait sur le sol, inanimé. Il a aussitôt été hospitalisé.

Le procureur n'entend pas laisser cette affaire se régler en interne. Une enquête a été ouverte. Pas si simple. « On connaît la loi de l'omerta en prison », notait Xavier Pavageau, substitut du procureur, hier matin. Paral-

èlement, une enquête administrative a été ouverte au centre de détention.

La version officielle indique donc que le jeune détenu a été victime d'un règlement de comptes pour avoir volé des vêtements. Mais, comme l'indique un gardien, le motif pourrait être ailleurs : « On voit souvent des problèmes de l'extérieur se régler en prison. Ça peut aussi bien être une histoire de racket, une mission non-accomplie... »

« Barbarie »

Ce que l'on sait, en revanche, c'est que le détenu a été victime « de la barbarie » d'autres prisonniers, selon les mots d'un policier. Il aurait subi des humiliations pendant plus d'une journée : rester debout au même endroit sans avoir le droit de bouger, avaler des médicaments pilés dans

de l'œuf cru. Et a subi d'autres supplices imaginés avec de la harissa, ce piment puissant. Et puis, les coups ont plu. La victime assure qu'elle a reçu des tapes derrière la tête quand elle croisait d'autres détenus dans les couloirs. Rappelons que, dans un centre de détention, à la différence des maisons d'arrêt, les prisonniers circulent librement l'après-midi.

« Taper sans faire de bruit »

Selon le procureur, les violences, les humiliations, les brimades ont duré « plus de 24 heures ». Comment une si longue agression a-t-elle pu être commise sans réaction des surveillants ? « Nous sommes en sous-effectif », note l'Ufap, un syndicat de gardiens. Nous n'avons qu'un agent par étage et quatre ailes par étage.

Pour peu que le gars soit occupé à autre chose... »

Et puis, de l'aveu d'un autre surveillant, les détenus qui purgent de longues peines savent très bien échapper à la vigilance des gardiens. « Il suffit qu'il y en ait un qui fasse le guet pendant que les autres tapent. Et sans faire de bruit, en empêchant la victime de crier. »

Plusieurs détenus ont mis la victime au supplice. Deux ont été identifiés : ses voisins de cellule. Devant les policiers et les magistrats, ils ont reconnu une petite partie des faits. Ces deux hommes, âgés d'une vingtaine d'années, purgeaient de longues peines. Hier soir, après avoir été présentés au procureur, ils comparaissent devant un juge pour être mis en examen.

Thomas HENG.